



# **PRESTATION DE CONSEIL RH**

pour les entreprises  
**adhérentes à l'OPCO MOBILITES**

*Présentation pour Mobilians – Concessionnaires VI*





# La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH) : objectifs et thèmes abordés

## Objectif :

Proposer un accompagnement personnalisé aux entreprises affiliées à l'OPCO Mobilités en matière d'emplois et de compétences, pour répondre à leurs besoins de **gestion des ressources humaines**, développer les pratiques d'adaptation et de développement des compétences dans les entreprises, d'anticipation des évolutions de l'emploi et des compétences.

Ces accompagnements sont pris en charge par l'OPCO MOBILITES.

## Thèmes RH abordés :

Les prestations peuvent concerner des problématiques RH & Management telles que :

- la structuration et l'organisation des process RH,
- la professionnalisation de la fonction RH,
- un accompagnement dans un rachat ou la transmission, sur le plan RH,
- le recrutement et le développement de l'alternance,
- la mise en place des entretiens professionnels et au suivi du plan de développement des compétences
- des problématiques spécifiques, comme la transition numérique, la transition énergétique, la RSE, le recrutement et la Marque Employeur
- ...



# La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH) : déroulement et durée

La prestation attendue se décompose en **deux volets** : le **diagnostic** et l'**accompagnement**

Le **diagnostic** vise à :

1. **Identifier les besoins de l'entreprise**, en lien avec sa stratégie, en matière d'emploi, d'organisation, de développement de compétences, de formation, etc.
2. **Co-construire avec l'entreprise un plan d'actions** en adéquation avec les attentes et les ressources humaines de l'entreprise.

Il peut y avoir des diagnostics approfondis sur certains thèmes, comme le recrutement et la Marque Employeur, les impacts de la transition énergétique ou la transition numérique sur les emplois et compétences ...

**Durée des diagnostics** (approfondis et généralistes) : **8 jours au maximum.**

L'**accompagnement** vise à **mettre en oeuvre au sein de l'entreprise le plan d'actions** établi à l'issue de la phase de diagnostic.

Il s'agit d'actions de conseil délivrées aux entreprises, un appui méthodologique dans une logique de pérennisation des bonnes pratiques introduites, et éventuellement d'accompagner la création d'outils, comme par exemple des cartographies métiers, fiches de poste, définition des besoins de formation, entretiens professionnels ...

**Durée de l'accompagnement** : **8 jours au maximum.**



# La prestation de conseil en ressources humaines : schéma

## DIAGNOSTIC

### Pré-requis :

- ✓ L'entreprise doit être affiliée à OPCO Mobilités
- ✓ OPCO Mobilités réalise un état des lieux pour dégager les thématiques prioritaires
- ✓ Le consultant ne peut intervenir auprès d'une entreprise souhaitant bénéficier du diagnostic que sur proposition de l'OPCO Mobilités (Bon de commande)

### Echanges entre le conseiller OPCO Mobilités et Calix

Orientation du diagnostic  
Proposition de mission détaillée et chiffrée établie par CALIX

1. Recueil de données / informations

2. Analyse, diagnostic et préconisations

3. Restitution et conseil

DIAGNOSTIC

## ACCOMPAGNEMENT POST DIAGNOSTIC

### Pré-requis :

- ✓ L'entreprise a effectué le diagnostic du dispositif OPCO Mobilités
- ✓ Le consultant ne peut intervenir auprès d'une entreprise souhaitant bénéficier de l'accompagnement qu'après avoir reçu le bon de commande émis par OPCO Mobilités

### CONSEILLER OPCO Mobilités

- Prend attache avec les entreprises diagnostiquées
- Définit les attentes et les enjeux
- Missionne le consultant

1. Définition du cadre

2. Mise en oeuvre

3. Restitution

ACCOMPAGNEMENT



# La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH) : contact

**Sandra FORGET**

**Responsable de projets et consultante RH & Management**

**[sforget@calix-conseil.com](mailto:sforget@calix-conseil.com)**

**Tél portable : 07 84 02 06 95**



# La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH)

**Les prestations de diagnostics et accompagnements RH** visent à proposer un accompagnement personnalisé aux entreprises affiliées à l'OPCO Mobilités en matière d'emplois et de compétences, pour répondre à leurs besoins de **gestion des ressources humaines**, développer les pratiques d'adaptation et de développement des compétences dans les entreprises, d'anticipation des évolutions de l'emploi et des compétences.

Les prestations peuvent concerner des problématiques telles que:

- la structuration et l'organisation des process RH,
- la professionnalisation de la fonction RH,
- un accompagnement dans un rachat ou la transmission, sur le plan RH,
- le recrutement et le développement de l'alternance,
- la mise en place des entretiens professionnels et au suivi du plan de développement des compétences
- Ou des problématiques spécifiques, comme la transition numérique, la transition énergétique, le recrutement et la Marque Employeur ...

La prestation attendue se décompose en **deux volets** : le **diagnostic** d'une part et l'**accompagnement** d'autre part.

Le **diagnostic** vise à :

1. **Identifier les besoins de l'entreprise**, en lien avec son développement, en matière d'emploi, d'organisation, de développement de compétences, de formation, etc. et
  2. **Co-construire avec l'entreprise un plan d'actions** en adéquation avec les attentes et les ressources humaines de l'entreprise.
- Il peut y avoir des diagnostics approfondis sur certains thèmes, comme le recrutement et la Marque Employeur, les impacts de la transition énergétique ou la transition numérique sur les emplois et compétences dans l'entreprise.

La **durée des diagnostics** (approfondis et généralistes) est de **8 jours au maximum**.

L'**accompagnement** vise à **mettre en oeuvre au sein de l'entreprise le plan d'actions** établi à l'issue de la phase de diagnostic. Il s'agit d'actions de conseil délivrées aux entreprises, un appui méthodologique dans une logique de pérennisation des bonnes pratiques introduites, et éventuellement d'accompagner la création d'outils, tels que par exemple des cartographies métiers, fiches de poste, définition des besoins de formation, les entretiens professionnels ...

La durée de l'accompagnement est de 8 jours au maximum.